

**Réglementation temporaire de la circulation et  
occupation du domaine public sur le territoire de la  
commune à l'occasion du remplacement des  
lampes en LED pour l'éclairage public**

Madame le Maire de SAINT GEORGES LES BAINS,

- . Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
  - . Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
  - . Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
  - . Vu le Code de la Route ;
  - . Vu le Code de la Voirie Routière ;
  - . Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents ;
  - . Vu la demande reçue le 16.12.2025 de l'entreprise GIAMMATTEO RESEAUX, ZI du Lac – Avenue Marc Seguin 07000 PRIVAS ;
- . Considérant la nécessité de réduire partiellement la circulation et permettre le stationnement d'une nacelle en accottement pour de courtes durées, afin de procéder au remplacement des lampes en led pour l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 –L'arrêté municipal n° 2025-094 est prorogé jusqu'au 31 janvier 2026**

ARTICLE 2 – Pour des raisons de sécurité, la circulation des véhicules se fera soit sur une chaussée rétrécie, soit au moyen d'un alternat, au cours de la période citée à l'article 1<sup>er</sup>.

ARTICLE 5 – La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue en permanence en bon état par les soins et à la charge de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 6 – Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 – Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

Mme le Maire de SAINT GEORGES LES BAINS,  
M. le Commandant de Gendarmerie à LA VOULTE SUR RHONE,  
M. le Président de la C.C.R.C. / Service Voirie à GUILHERAND GRANGES,  
L'entreprise GIAMMATTEO RESEAUX, demandeur.

FAIT A SAINT GEORGES LES BAINS, le 16.12.2025.

Le Maire



Geneviève PEYRARD.